

Proposition de  
fonds distincts

## Non enregistrés

CONTRAT DE RENTE VARIABLE INDIVIDUEL

POUR LES TRANSACTIONS FUNDSERV SEULEMENT

Code du distributeur

Code du représentant

Numéro du contrat

Numéro du client

**Soutien au distributeur (FundSERV)**

Tél. 506-853-6040/1-855-577-3863 • Téléc. 506-853-9369/1-855-430-0588

Courriel : soutien.fundserv@assomption.ca

**Service à la clientèle**

Tél. 506-853-6040/1-888-577-7337 • Téléc. 506-853-9369/1-855-430-0588

Courriel : placements.retraite@assomption.ca

### 1. Rentier (ne peut être une compagnie)

Sexe :  M  F

Prénom

Nom

Date de naissance

jour mois année

Adresse

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

État matrimonial:  Célibataire  Marié  Conjoint de fait

Numéro d'assurance sociale

N° de téléphone :

Résidence/Mobile

Bureau

Courriel

Métier/profession (si retraité, indiquer votre métier/profession avant la retraite)

Vérification de l'identité et de la date de naissance au moyen d'une pièce d'identité originale. Cochez (✓) une case :

Certificat de naissance  Permis de conduire  Passeport  Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Numéro du document

Lieu de délivrance (province/pays)

**IMPORTANT :** Le formulaire 6102-00F (Renseignements sur l'identité d'un propriétaire (individu)) ou 6118-00F (Renseignements sur l'identité d'une personne morale (entité)) doit être complété et attaché à cette proposition. Le formulaire 6118-00F doit également être accompagné par le formulaire RC519 de Revenu Canada (Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités).

### 2. Cotisant/Propriétaire

Le cotisant est le propriétaire du contrat. Au décès du propriétaire, si ce dernier n'est pas le rentier, ses droits sont dévolus à sa succession, à moins qu'un propriétaire subsidiaire n'ait été désigné à la section 3. La loi exige la vérification de l'identité du propriétaire au moyen d'une pièce originale.

#### PROPRIÉTAIRE 1

Le propriétaire 1 est :  le rentier  autre (remplissez ci-dessous)

Sexe :  M  F

Prénom

Nom

Date de naissance

jour mois année

Adresse

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

État matrimonial:  Célibataire  Marié  Conjoint de fait

Numéro d'assurance sociale

N° de téléphone :

Résidence/Mobile

Bureau

Courriel

Métier/profession (si retraité, indiquer votre métier/profession avant la retraite)

Il peut y avoir deux propriétaires s'ils sont des particuliers. Toute correspondance sera toutefois envoyée au propriétaire 1. À moins d'indication contraire, le propriétaire et le copropriétaire ont choisi une copropriété conjointe avec droit de survie. Au décès d'un propriétaire, ses droits et intérêts en vertu du contrat seront dévolus automatiquement aux propriétaires survivants, à moins que le propriétaire décédé soit aussi désigné rentier. Si le propriétaire décédé est aussi le rentier, le contrat se termine et est payable au bénéficiaire du rentier. (Non applicable au Québec)

Sexe:  M  F

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_  
 jour mois année

Adresse \_\_\_\_\_

État matrimonial:  Célibataire  Marié  Conjoint de fait

Numéro d'assurance sociale \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_  
 Résidence/Mobile Bureau

Courriel \_\_\_\_\_ Métier/profession (si retraité, indiquer votre métier/profession avant la retraite)

### 3. Propriétaire subsidiaire

En remplissant cette section, vous assignez vos droits à un propriétaire subsidiaire, à votre décès. (S'applique seulement si la rente n'est pas payable à votre décès.)

Remplir seulement si le propriétaire est un particulier. (L'assignation de vos droits sous cette section a préséance sur les droits de copropriété conjointe tels que présumés à la section 2 de cette proposition.)

#### Propriétaire subsidiaire du propriétaire 1 :

Rentier  Autre (remplissez ci-dessous): \_\_\_\_\_

#### Propriétaire subsidiaire du propriétaire 2 :

Rentier  Autre (remplissez ci-dessous): \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Lien de parenté avec le propriétaire \_\_\_\_\_

Lien de parenté avec le propriétaire \_\_\_\_\_

### 4. Bénéficiaire (au décès du rentier)

Au décès du rentier, les prestations de décès seront payables au bénéficiaire désigné. Si aucun bénéficiaire n'est désigné, les prestations de décès seront payables au propriétaire, s'il est vivant, ou à sa succession.

Premiers bénéficiaires				Révocable ou irrévocable *		Lien de parenté avec le rentier	
Prénom	Nom de famille	Âge	%	Rév.	Irrév.	Au Québec	Hors Québec
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>Total (doit être égal à 100%)</b>			100				

Si le bénéficiaire est un mineur, vous devez nommer un fiduciaire (sauf pour le Québec): \_\_\_\_\_

La fiducie prendra fin lorsque le bénéficiaire visé aura atteint l'âge de la majorité et qu'il ait la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valable. Je donne ainsi les instructions au fiduciaire de verser au bénéficiaire, à ce moment-là, la totalité de l'actif détenu en fiducie pour lui ou elle. Moi ou mon représentant personnel peut, de temps en temps et par écrit, désigner un nouveau fiduciaire pour remplacer le fiduciaire précédent.

Bénéficiaires en sous-ordre (S'applique seulement si tous les premiers bénéficiaires nommés ci-dessus décèdent avant le rentier.)				Révocable ou irrévocable *		Lien de parenté avec le rentier	
Prénom	Nom de famille	Âge	%	Rév.	Irrév.	Au Québec	Hors Québec
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>Total (doit être égal à 100%)</b>			100				

Si le bénéficiaire est un mineur, vous devez nommer un fiduciaire (sauf pour le Québec): \_\_\_\_\_

\*Au Québec, toute désignation de bénéficiaire en faveur d'un époux ou d'une épouse ou d'un conjoint ou d'une conjointe uni civilement est irrévocable, sauf indication contraire. Toutes les autres désignations de bénéficiaire sont révocables, sauf indication contraire.

La désignation d'un bénéficiaire irrévocable limite vos droits en vertu du contrat, et le consentement du bénéficiaire sera nécessaire pour des transactions futures telles les retraits et les changements de bénéficiaire.

## 5. Option de garantie

**Veillez cocher (✓) une option de garantie. Si vous souhaitez choisir plus d'une garantie, vous devrez remplir une proposition séparée pour chaque garantie. L'option de garantie choisie s'applique à toutes les instructions de dépôt de placement ci-dessous.**

75/75 (75 % garantie à l'échéance et 75 % garantie au décès)     75/100 (75 % garantie à l'échéance et 100 % garantie au décès)

Veillez vous référer à la notice explicative pour les définitions des options de garantie.

## 6. Instruction de dépôt de placement

### Méthode de dépôt

Chèque \_\_\_\_\_ \$

Retrait unique par débit préautorisé \_\_\_\_\_ \$ DPA

Le débit unique préautorisé sera effectué à l'intérieur de 1 à 2 journées ouvrables suivant la date de réception de la proposition.

Transfert \_\_\_\_\_ \$ (Pour le transfert d'une autre institution financière, veuillez remplir les formulaires appropriés)

### Dépôt d'une somme forfaitaire

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis. **La somme initiale minimale requise est de 500 \$.**

Code d'identification du fonds*	N° de commande FundServ	Sommes (\$) ou (%)

\*Veillez vérifier les codes pour vous assurer de la correcte option de rémunération.

Prière de joindre un chèque personnalisé avec la mention «NUL». Si vous n'avez aucun échantillon de chèque, le nom du payeur n'est pas préimprimé, ou s'il s'agit d'un compte d'épargne, veuillez communiquer avec votre institution financière et nous remettre pour une confirmation de votre compte bancaire.

**Type de service:**  Personnel - Si le débit provient d'un compte bancaire personnel     Entreprise - Si le débit provient d'un compte bancaire d'entreprise

### CIG: Dépôt forfaitaire

Pour les transferts, Assomption Vie garantit les taux d'intérêt indiqués dans la présente proposition, pourvu que :

- ceux-ci soient ceux en vigueur et approuvés par Assomption Vie au moment de signer la proposition ;
- la proposition signée soit reçue à notre siège social dans les 5 jours ouvrables suivant la date où elle fut signée ; et
- la somme soit reçue à notre siège social dans les **45 jours** suivant la date où la proposition fut signée.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les taux d'intérêt applicables seront ceux en vigueur le jour où le dépôt est reçue au siège social d'Assomption Vie.

### Fonds distincts

Avant de choisir l'option 'Sans frais de sortie' ou l'option 'Avec frais de sortie', veuillez noter que l'option 'Avec frais de sortie' prévoit des frais de sortie lors de tout rachat ou transfert au cours des six premières années suivant l'investissement de tout dépôt. L'option 'Sans frais de sortie' n'a aucuns frais de sortie, mais dispose de frais de gestion plus élevés que ceux prévus par l'option 'Avec frais de sortie'.

**TOUT MONTANT AFFECTÉ À UN FONDS DISTINCT EST INVESTI AUX RISQUES DU PROPRIÉTAIRE, ET SA VALEUR PEUT AUGMENTER OU DIMINUER.**

## 7. Accord de débit préautorisé (DPA)

### Caractéristiques des débits

Cet accord de débit préautorisé est un accord variable.

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis. **Le dépôt initial minimal requis par transaction est la suivante :**

- 500 \$ pour chacun des comptes à intérêt garanti (CIG) - *Si le dépôt est inférieure à 500 \$, elle sera investie dans le compte à intérêt quotidien (CIG) jusqu'à ce que sa valeur atteigne 500 \$; elle sera ensuite transférée dans un CIG.*
- 25 \$ par fonds, pour chacun de nos fonds

### PAIEMENT PÉRIODIQUE PRÉAUTORISÉ

Montant du dépôt périodique \_\_\_\_\_ \$ DPA

Fréquence des prélèvements:  mensuelle  hebdomadaire  aux deux semaines  trimestrielle  semi-annuelle  annuelle

Date du premier dépôt périodique \_\_\_\_\_ (1<sup>er</sup> au 28<sup>e</sup> jour du mois)  
jour mois année

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis. **La somme initiale minimale requise est de 500 \$.**

Code d'identification du fonds*	N° de commande FundServ	Sommes (\$) ou (%)

\*Veuillez vérifier les codes pour vous assurer de la correcte option de rémunération.

### INFORMATION BANCAIRE DE PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS

Prière de joindre un chèque personnalisé avec la mention «NUL». Si vous n'avez aucun échantillon de chèque, le nom du payeur n'est pas préimprimé, ou s'il s'agit d'un compte d'épargne, veuillez communiquer avec votre institution financière et nous remettre pour une confirmation de votre compte bancaire.

Type de service:  Personnel - Si le débit provient d'un compte bancaire personnel  Entreprise - Si le débit provient d'un compte bancaire d'entreprise

Numéro de banque de l'Institution financière    Numéro de succursale    Numéro de compte de banque

Propriétaire du compte bancaire

Propriétaire du compte bancaire

1. **J'autorise Assomption Vie à débiter les prélèvements réguliers sur mon compte selon mes instructions telles qu'indiquées dans la proposition.**
2. Si un débit préautorisé est retourné dû à une insuffisance de provisions au compte, Assomption Vie prélèvera, sans préavis, à même mon contrat, des frais de 25 \$.

### Annulation

Assomption Vie annulera cet accord de débit préautorisé sur réception d'un avis écrit d'annulation d'au moins 10 jours avant la date d'annulation demandée. Contactez votre institution financière à propos de vos droits concernant l'annulation d'un DPA. (Un formulaire d'annulation standard est disponible à [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).)

### Méthode de dépôt

L'annulation de cet accord de débit préautorisé n'affectera en aucune façon l'accord en vigueur entre vous et Assomption Vie pourvu que le paiement soit soumis d'une autre manière.

### Recours et remboursement

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).

### Droits exclusifs

Tous les montants transférés du compte préautorisé pour le paiement des dépôts sont pour le bénéfice exclusif du propriétaire/rentier du contrat de rente.

## 8. Instructions spéciales

---

---

---

---

---

---

---

## 9. Crédirentier

À l'échéance, la rente devient payable au rentier, à moins que le propriétaire ne désigne un crédirentier pour recevoir la rente :

<b>Nom du crédirentier</b>	<b>Adresse</b>
<b>Date de naissance :</b> _____	<b>Lien avec le propriétaire</b>
jour    mois    année	

## 10. Déclarations du rentier et du propriétaire

- J'ai demandé que la présente proposition soit en français, et je demande que tout autre document afférent soit aussi en français.
- Pour tout propriétaire : J'atteste que je suis un résident du Canada.
- Je comprends que j'ai accès à l'Aperçu des fonds et aux États financiers relatifs aux fonds distincts sur le site d'Assomption Vie à l'adresse suivante : <http://www.assomption.ca>. Je comprends qu'Assomption Vie me fera parvenir une copie papier des États financiers sur demande seulement.
- Je confirme avoir lu et compris la section 14 « Conditions » ci-après et reconnais que ces conditions font partie intégrante du contrat.
- J'atteste que tous les renseignements et réponses donnés dans la présente proposition et dans tout document s'y rapportant sont complets et exacts, et je reconnais qu'ils constituent la base du contrat
- Je comprends et accepte :** Qu'aucun représentant en assurance « conseiller » et qu'aucune personne autre qu'Assomption Vie n'a le droit de modifier ou d'annuler toute question ou disposition de la présente proposition ou toute disposition du contrat, d'un avenant ou de tout autre document qui fait partie du contrat ni d'y renoncer.

Que tout avis signifié à un représentant en assurance « conseiller » ou tous faits connus de lui ne constituent pas un avis signifié à Assomption Vie ou des faits connus d'Assomption Vie, sauf s'ils sont mis par écrit et intégrés à la présente proposition.

### g. Déclaration en matière de renseignements personnels

Dans le but de protéger le caractère confidentiel de mes renseignements personnels, Assomption Vie constituera et conservera un dossier à mon sujet, selon les règles applicables, dans les bureaux d'Assomption Vie ou d'une tierce partie agissant en son nom, au Canada ou ailleurs, dans lequel seront versés les renseignements concernant ma proposition ainsi que les renseignements relatifs à toute demande de service et de règlement. Mes renseignements personnels ne seront utilisés que pour les fins suivantes : pour l'établissement du contrat; lors de toute demande de service relative au contrat; ainsi que lors de l'étude d'une réclamation suite à mon décès. Seuls les employés, mandataires, partenaires de distribution ou fournisseurs de services, pour qui ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ou à l'exécution de leur mandat auront accès à mes renseignements personnels. Si le propriétaire est une personne morale (entreprise, compagnie, ou association), cette dernière accepte de fournir à Assomption Vie, sur demande, une preuve du statut de cette personne morale ainsi qu'une preuve du nom et de la profession de tous les administrateurs de la personne morale qui, directement ou indirectement possède ou contrôle 25% ou plus de l'intérêt de cette personne morale. À moins que la loi ne l'exige ou d'une ordonnance d'un tribunal, Assomption Vie ne communique pas mes renseignements personnels à des tiers, sans mon consentement. Je comprends qu'Assomption Vie soit tenue par la Loi de communiquer certains de mes renseignements personnels à l'Agence du revenu du Canada à des fins fiscales. Je peux prendre connaissance des renseignements personnels contenus dans mon dossier et, le cas échéant, les faire rectifier en soumettant une demande écrite à l'adresse suivante : Assomption Vie, C.P. 160 / 770, rue Main, Moncton NB E1C 8L1.

Je comprends et accepte que tout retrait de mon consentement peut rendre impossible l'administration du contrat, ce qui peut par conséquent être considéré comme une demande de terminaison de mon contrat, obligeant Assomption Vie à suspendre tout versement de prestations.

- J'ai lu et compris la déclaration d'Assomption Vie en matière de protection des renseignements personnels ci-dessus et j'autorise Assomption Vie à obtenir, à utiliser et à transmettre à ses mandataires, à ses partenaires de distribution et à ses fournisseurs de services, tout renseignement personnel me concernant aux fins de la gestion et du traitement de ce contrat et des services s'y rapportant. Je comprends et accepte que mes renseignements personnels peuvent être accessibles, utilisés et conservés de façon sécuritaire dans d'autres pays et peuvent être soumis à la législation de ces derniers obligeant Assomption Vie à communiquer mes renseignements personnels à toute autorité gouvernementale qui en fait la demande ou qui obtient une ordonnance d'un tribunal de ces pays à cet effet.
- J'autorise Assomption Vie à utiliser mes renseignements personnels afin de me communiquer des renseignements sur des produits et services additionnels qui pourraient m'intéresser.

- j. **AUTORISATION (DPA)**: Assomption Vie est par les présentes autorisée à débiter le compte indiqué sur le spécimen de chèque ou la photocopie du relevé de compte ou tout autre compte signalé ultérieurement à Assomption Vie aux fins du DPA.
- k. Si j'ai choisi d'investir dans les fonds distincts: Je confirme avoir reçu la Notice explicative et l'Aperçu des fonds relatifs aux fonds distincts. Je comprends et reconnais que ces documents renferment des renseignements pertinents au sujet des fonds distincts et qu'il m'est important de lire ces documents avant d'effectuer mes placements dans les fonds distincts. Je comprends également que les frais applicables seront soustraits de mes fonds tel que décrit dans la notice explicative.

## 11. Accès en ligne

- a. Puisque vos relevés seront disponibles en ligne, désirez-vous toujours en recevoir une copie papier?  Oui  Non
- b. Je demande que mon contrat de rente différée et autres documents pertinents soient affichés sur mon compte en ligne. (Au lieu qu'ils me soient postés à mon adresse résidentielle.)  Oui  Non

## 12. Signatures

### SIGNATURES DU (DES) PROPRIÉTAIRE(S) DU COMPTE BANCAIRE

X \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_

Signature du (des) propriétaire(s) du compte bancaire (Si deux signatures sont requises sur le compte, obtenez la signature des personnes autorisées.)

X \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_

Nom du (des) propriétaire(s) du compte bancaire (en lettres moulées)

### SIGNATURE DU RENTIER

X \_\_\_\_\_

Signature du rentier

Signé à (ville/province)

### SIGNATURES DU (DES) PROPRIÉTAIRES

X \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire 1  
(autre que le rentier)\*

Signé à (ville/province)

Signature du propriétaire 2  
(copropriétaire)\*

Signé à (ville/province)

\*Si le propriétaire est une personne morale, la signature des personnes autorisées est exigée.

### SIGNATURE DU REPRÉSENTANT

X \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_

Signature du représentant

Signé à (ville/province)

Nom du représentant (en lettres moulées)

Code d'agent

N° de téléphone du représentant

Nom de l'agence/du cabinet

Le représentant confirme avoir posé les questions énumérées dans la proposition aux propriétaires susmentionnés et fait en sorte que celles-ci soient comprises.

Le représentant confirme également avoir remis et expliqué au client une Déclaration de l'agent précisant son mode de rémunération et autres avantages financiers, le nom des sociétés d'assurance qu'il représente, ainsi que tout conflit d'intérêt.

Signée le (date) \_\_\_\_\_  
jour mois année

**\*Veillez noter:** Toutes les pages de cette proposition doivent accompagner le formulaire 6102-00F (Renseignements sur l'identité d'un individu) ou 6119-00F (Renseignements sur l'identité d'une entité) et le RC519 (Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités) lorsque celle-ci est transmise au siège social d'Assomption Vie.

## 13. Conditions

### Les conditions énumérées dans cette section font partie intégrante de la présente proposition et du contrat.

Les dépôts dans les **comptes à intérêt garanti non remboursables** ne peuvent pas être rachetées ni transférées avant l'échéance de leurs durées d'investissement respectives; l'intérêt couru sur ces dépôts dans un contrat non enregistré peut toutefois être payé au Propriétaire sur base annuelle.

Un transfert ou un rachat partiel ou total d'un dépôt d'un **compte à intérêt garanti remboursable** peut être effectué avant l'échéance de sa durée d'investissement. Toutefois, aucun intérêt n'est crédité sur toute somme rachetée ou transférée dans les 90 jours suivant la date à laquelle le dépôt a été investie dans votre contrat. Des frais de transfert de 50\$ sont également déduits de toute somme transférée d'un CIG à une autre institution financière.

À moins d'avis contraire de votre part, Assomption Vie est autorisée à réinvestir la valeur capitalisée de vos dépôts investies dans un CIG à l'échéance de leur durée d'investissement aux mêmes conditions et modalités, sauf pour le taux d'intérêt, qui sera celui fixé par Assomption Vie pour ce genre de dépôt au moment du réinvestissement.

Vous n'êtes pas tenu de conserver les sommes investies dans le compte à intérêt quotidien pendant une durée fixe. Vous pouvez, en tout temps, effectuer des rachats ou transferts du compte à intérêt quotidien, sans frais, ni pénalité.

La **date d'entrée en vigueur du contrat** est la date à laquelle Assomption Vie reçoit un premier versement de dépôt à son siège social ainsi que la présente proposition dûment remplie, signée et datée.

Si vous avez choisi d'**investir vos dépôts par prélèvement automatique sur le compte (DPA)**, vous devez maintenir ce compte ouvert. Vous devez aussi vous assurer qu'il y ait suffisamment de fonds dans ce compte au moment du retrait. Vous autorisez ainsi l'institution financière visée à la section 5 de cette proposition à effectuer ces transactions tant que votre consentement ne sera pas révoqué par écrit. Vous devez aviser Assomption Vie par écrit si vous désirez effectuer les prélèvements sur un autre compte, changer le montant de vos dépôts, ou apporter tout autre changement relativement au DPA.

Si vous avez choisi d'investir dans les **fonds distincts**, vous confirmez avoir reçu les conseils de votre conseiller financier en matière d'investissement et reconnaissez que les fonds que vous avez choisis sont conformes à vos objectifs de placement. Tout dépôt affecté à un fonds distinct est investie à vos risques, et sa valeur peut augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations du marché.

Assomption Vie n'utilisera votre **numéro d'assurance sociale** que pour des fins fiscales dans le cadre de l'administration de votre contrat et qu'en conformité avec l'usage permis par les lois applicables.

Pour tout contrat individuel, à moins d'indication contraire du propriétaire dans la présente proposition ou par tout autre avis écrit reçu à notre siège social, la **date d'échéance** est la date d'anniversaire du contrat à laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- a. le 15<sup>e</sup> anniversaire du contrat; et
- b. le rentier a atteint l'âge de 75 ans.

Vous pouvez modifier la date d'échéance de votre contrat en tout temps avant la date d'entrée en service de la rente, étant la date d'échéance. La date d'échéance ne doit pas dépasser le 105<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier. Si la date d'échéance choisie précède les deux conditions mentionnées aux paragraphes a) et b) ci-dessus, vous renoncez à la garantie à l'échéance prévue au contrat.

À la date d'échéance, la rente devient payable au rentier à moins que vous n'ayez désigné un **crédirentier** pour recevoir la prestation de rente.

### Options de versement de la rente

À la date d'échéance nous convertirons votre contrat en une rente mensuelle fixe payable jusqu'au 90<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier, à moins que le propriétaire ne nous ait fait parvenir des instructions spécifiques différentes relatives aux modalités de versement de la rente. Si le rentier est âgé de plus de 80 ans à la date d'échéance, nous émettrons une rente mensuelle fixe d'une durée spécifique de 10 ans.

Vous pouvez modifier l'option de versement de la rente en tout temps avant la date d'entrée en service de la rente, étant la date d'échéance de votre contrat, en nous faisant parvenir un avis écrit à notre siège social.

## FONDS DISTINCTS

(EN DATE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021)

Nom des fonds	75/75 (Garanties à l'échéance et au décès)			75/100 (Garanties à l'échéance et au décès)		
	Sans frais de sortie (Séries H)	Sans frais de sortie/ Commission de renouvellement élevée (Séries H)	FAD (Séries H)	Sans frais de sortie (Séries B)	Sans frais de sortie/ Commission de renouvellement élevée (Séries B)	FAD (Séries C)
<b>PORTEFEUILLES</b>						
Portefeuille conservateur Assomption Vie	2800	2700	2900	421	3700	521
Portefeuille équilibré Assomption Vie	2801	2701	2901	420	3701	520
Portefeuille équilibré croissance Assomption Vie	2802	2702	2902	415	3702	515
Portefeuille croissance Assomption Vie	2803	2703	2903	414	3703	514
Portefeuille Sélect Défensif Assomption Vie	2840	2740	2940	442	3740	542
Portefeuille Sélect Modéré Assomption Vie	2841	2741	2941	443	3741	543
Portefeuille Sélect Équilibré Assomption Vie	2842	2742	2942	444	3742	544
Portefeuille Sélect Croissance Assomption Vie	2843	2743	2943	445	3743	545
Portefeuille Sélect Croissance Améliorée Assomption Vie	2844	2744	2944	446	3744	546
<b>SÉRIESSMART</b>						
Fonds SériesSmart Revenu Assomption Vie	2804	2704	2904	441	3704	541
Fonds SériesSmart 2020 Assomption Vie	2805	2705	2905	433	3705	533
Fonds SériesSmart 2025 Assomption Vie	2806	2706	2906	434	3706	534
Fonds SériesSmart 2030 Assomption Vie	2807	2707	2907	435	3707	535
Fonds SériesSmart 2035 Assomption Vie	2808	2708	2908	436	3708	536
Fonds SériesSmart 2040 Assomption Vie	2809	2709	2909	437	3709	537
Fonds SériesSmart 2045 Assomption Vie	2810	2710	2910	438	3710	538
Fonds SériesSmart 2050 Assomption Vie	2811	2711	2911	439	3711	539
Fonds SériesSmart 2055 Assomption Vie	2812	2712	2912	440	3712	540
<b>REVENU FIXE</b>						
Marché monétaire Louisbourg	2813	2713	2913	109	3713	209
Fonds de titres à revenu fixe Louisbourg	2814	2714	2914	152	3714	204
Fonds d'obligations canadiennes CI	2815	2715	2915	179	3715	277
Fonds d'obligations de sociétés CI	2816	2716	2916	426	3716	526
<b>ÉQUILIBRÉ</b>						
Fonds équilibré Louisbourg	2817	2717	2917	140	3717	202
Fonds Répartition d'actifs canadiens Fidelity	2818	2718	2918	413	3718	513
Fonds Revenu mensuel Fidelity	2819	2719	2919	408	3719	508
Fonds Étoile du Nord <sup>MD</sup> équilibré Fidelity	2820	2720	2920	430	3720	530
Fonds de revenu élevé CI	2821	2721	2921	412	3721	512
Répartition de l'actif canadien CI	2822	2722	2922	422	3722	522



Nom des fonds	75/75 (Garanties à l'échéance et au décès)			75/100 (Garanties à l'échéance et au décès)		
	Sans frais de sortie (Séries H)	Sans frais de sortie/ Commission de renouvellement élevée (Séries H)	FAD (Séries H)	Sans frais de sortie (Séries B)	Sans frais de sortie/ Commission de renouvellement élevée (Séries B)	FAD (Séries C)
<b>ACTIONS CANADIENNES</b>						
Fonds canadien de dividendes Louisbourg	2823	2723	2923	107	3723	207
Fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation Louisbourg	2824	2724	2924	144	3724	206
Fonds Momentum Louisbourg	2825	2725	2925	129	3725	229
Fonds Potentiel Canada Fidelity	2826	2726	2926	146	3726	230
Fonds Frontière Nord <sup>MD</sup> Fidelity	2827	2727	2927	174	3727	231
Fonds canadien de dividendes CI	2828	2728	2928	425	3728	525
Fonds d'actions privilégiées Louisbourg	2829	2729	2929	431	3729	531
<b>ACTIONS ÉTRANGÈRES</b>						
Fonds d'actions américaines Louisbourg	2830	2730	2930	166	3730	205
Fonds Discipline Actions <sup>MD</sup> Amérique Fidelity	2831	2731	2931	404	3731	504
Fonds Étoile du Nord <sup>MD</sup> Fidelity	2832	2732	2932	409	3732	509
Fonds Extrême-Orient Fidelity	2833	2733	2933	419	3733	519
Fonds Croissance internationale Fidelity	2834	2734	2934	194	3734	292
Fonds Europe Fidelity	2835	2735	2935	185	3735	283
Fonds marchés émergents Fidelity	2836	2736	2936	429	3736	529
Fonds d'actions américaines sélectionnées CI	2837	2737	2937	403	3737	503
Fonds mondial de dividendes CI	2838	2738	2938	428	3738	528
Ressources mondiales CI	2839	2739	2939	427	3739	527

#### Garantie à 100% au décès :

Assomption Vie garantit que le versement de la prestation de décès sera égal à 100% du montant de toutes primes brutes versées dans un compte à intérêt garanti et de 100% de toutes primes brutes versées dans un fonds distinct avant le 77<sup>e</sup> anniversaire du rentier.

Âge du rentier au contrat au moment du versement de la prime	Taux de garantie de la prime brute
77 – 78 ans	95 %
78 – 79 ans	90 %
79 – 80 ans	85 %
80 ans et plus	80 %

#### Garantie à 75% au décès :

Assomption Vie garantit que le versement de la prestation de décès sera égal à 100% du montant de toutes primes brutes versées dans un compte à intérêt garanti et de 75% de toutes primes brutes versées dans un fonds distinct.